



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-93-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-93-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « 661.1 service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau et entreposage intérieur seulement) » dans la zone I-420 dans le secteur du boulevard Pierre-Boursier.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 5 juillet 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 5 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-93-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on May 16, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-93-22 amending Zoning By-law Z-3001 to permit the use "661.1 building construction and estimating services in general (office and indoor storage only)" in Zone I-420 in the Pierre-Boursier Boulevard sector.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on July 5, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the day of the publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3001-93-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 5 juillet 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-93-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « 661.1 service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau et entreposage intérieur seulement) » dans la zone I-420, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 5 juillet 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 5 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate